



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/18577
11 janvier 1987
FRANCAIS
ANGLAIS .

LETTRE DATEE DU 10 JANVIER 1987, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE
DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le
texte de la lettre que M. Ali-Akbar Velayati, Ministre des affaires étrangères de
la République islamique d'Iran, vous a adressée.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente
lettre et son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par
intérim,

(Signé) Mohammad Javad ZARIF

Annexe

Lettre adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires
étrangères de la République islamique d'Iran

Aujourd'hui, le régime agresseur et criminel d'Iraq, s'obstinant à violer les règles du droit humanitaire international, et après avoir massacré des civils innocents dans les villes d'Isfahan et de Susangerd et dans les villages de Jateh et Bin-Ja'afar le 9 janvier 1987 - faits qui ont été portés à votre attention par la Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies - a attaqué des zones purement civiles dans les villes de Borujerd, Dezful, Ramhormoz et Nahavand. Les tirs de missiles et les attaques aériennes perpétrés aujourd'hui ont fait plus de 90 morts et plus de 280 blessés parmi la population civile et ont détruit plusieurs unités résidentielles. Outre ces atrocités commises contre des civils innocents, le régime iraquien, comme vous en avez été informé, a employé à plusieurs reprises au cours des trois derniers jours des armes chimiques interdites.

Comme vous le savez, la politique iraquienne consistant à recourir à la guerre chimique et à attaquer des centres non militaires et résidentiels démontre que le régime belliqueux d'Iraq est déterminé à poursuivre et à intensifier ses tactiques agressives dans la guerre qu'il a imposée. Le régime décadent d'Iraq, incapable de faire face à l'héroïsme des combattants musulmans sur le front, a eu recours une fois de plus à ces atrocités méprisables, et a violé de plus belle les principes les plus fondamentaux du droit international qui réglementent la conduite des hostilités armées, ajoutant ainsi au dossier déjà volumineux de ses crimes de guerre.

Il convient de noter que les attaques iraquiennes contre des zones purement civiles se sont poursuivies avec une intensité croissante et que, faute de mesures véritables et concrètes de sanction et de prévention de la part de la communauté internationale, le régime vacillant d'Iraq aura l'audace de continuer à commettre de nouveaux crimes, plus atroces.

Tout en réaffirmant une fois de plus qu'elle reste déterminée à respecter toutes les règles pertinentes du droit international dans la guerre qui lui est imposée, la République islamique d'Iran attend que vous preniez des mesures efficaces pour faire cesser immédiatement les pratiques inhumaines iraquiennes. Faute d'une action internationale immédiate et véritable visant à mettre un terme aux actes d'agression iraquiens, la République islamique d'Iran n'aura d'autre alternative que d'user à contrecœur de représailles pour exercer son droit de légitime défense, face à ces crimes sans précédent contre l'humanité. Il est clair que le régime agresseur d'Iraq, irrespectueux des lois, devra assumer l'entière responsabilité des conséquences que pourraient entraîner ces mesures de représailles.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République islamique d'Iran,

(Signé) Ali-Akbar VELAYATI